

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 19 juillet 2023 à 11 h
201, avenue Laurier, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Madame la conseillère Maeva Vilain, mairesse suppléante d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère de la ville
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la ville
Madame la conseillère Laurence Parent, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, maire de l'arrondissement
Madame la conseillère Marie Sterlin, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Brigitte Grandmaison, Directrice d'arrondissement
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Cloutier, directeur des Services administratifs/des Relations
avec les citoyens/des Communications et du Greffe
Monsieur Jean-François Morin, directeur du développement du territoire et des
études techniques
Monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement substitut

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 03

CA23 25 0161

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 juillet 2023.

Il est proposé par la conseillère Maeva Vilain

appuyé par la conseillère Laurence Parent

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions et requêtes du public.

<i>Questions reçues via le formulaire disponible en ligne</i>		
Requérant(e)	Membre visé	Question
Michael Sevigny	Mme la mairesse	Peut-on savoir ce qui se passe encore une fois sur St Urbain entre Mont Royal et Prince Arthur. Cette rue est en perpétuel état de travaux et détours. Je voudrais aussi protester contre la fermeture de Duluth de Parc à St Laurent. Les travaux sur Des Pins ne sont même pas terminés (d'ailleurs j'ai su hier que c'est de nouveau fermé à l'Est de Des Pins, dites-moi que ce n'est pas vrai). La mobilité en arrache.
Claude Gallichan	Mme la mairesse	Pour une résidence de tourisme collaborative, après l'entrée en vigueur des nouvelles règles, quelqu'un qui a déjà eu son avis de conformité de l'arrondissement doit-il entreprendre les démarches pour obtenir un certificat d'occupation ou a-t-il un droit acquis et quelle sera la durée de validité d'un certificat d'occupation et le coût de renouvellement, le cas échéant ?

10 - Période de questions des membres du conseil.

Il est demandé par la conseillère de la ville Marie Plourde la raison de la tenue de cette séance.

CA23 25 0162

Avis de motion et dépôt du projet du Règlement (2023-09) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2023 (2022-10), et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2).

Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Avis de motion est donné par la mairesse suppléante de l'arrondissement, madame Maeva Vilain, qu'à une prochaine séance du conseil il sera présenté pour adoption le projet de règlement 2023-09 – *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2023 (2022-10), et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2)*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.01 1238863008

CA23 25 0163

Nomination de monsieur Simon Provost-Goupil à titre de secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et ce, à compter du 23 septembre 2023.

VU l'article 27 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

Il est proposé par la conseillère Maeva Vilain

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

De nommer monsieur Simon Provost-Goupil à titre de secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en remplacement de monsieur Claude Groulx, et ce, à compter du 23 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1238863007

CA23 25 0164

Levée de la séance.

Il est proposé par la conseillère Maeva Vilain

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 juillet 2023. Il est 11 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Maeva Vilain
Mairesse suppléante d'arrondissement

Claude Groulx
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2023.
